



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Bid Fax : 1-855-983-1808

Bid Email : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 003 À UNE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

Titre : Réaménagement du sentier Boréal – Parc national du Mont-Riding	
N° de l'invitation : 5P468-22-0245/A	Date : 17 février 2023
N° de modification : 003	
N° de référence du client :	
N° de référence de SEAG : PW-23-01022330	

L'invitation prend fin : À : 14 h Le : 28 février 2023	Fuseau horaire : HNR
---	--------------------------------

F.A.B. : Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu	
N° de téléphone : 587-432-8458	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 003

La présente modification vise à distribuer la liste des participants et le procès-verbal de la réunion des soumissionnaires du 8 février 2022, à distribuer le document de questions et réponses, à ajouter des photos du site et à apporter des modifications à l'annexe D – Énoncé de projet.

A. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Fournisseur	Nom du représentant
HTFC PLANNING & DESIGN	Glen Manning
WSP	Sarah Taslimi
AECOM	Kenneth Wong Eric Loewen James McCutcheon
Scatliff+Miller+Murray	Alex Man
Dillon Consulting Limited	Shahrazad Nezafati
Trek Geotechnical	Mike Van Helden

B. PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Proposal documents to be submitted to bid receiving email or fax on cover page of RFP only

Soumission 1 – Évaluation technique

- Identification des membres de l'équipe – Annexe A
- Formulaire de déclaration et de certification rempli et signé – Formulaire fourni à l'annexe B
- Proposition - soumettre une (1) copie électronique
- Front page of RFP
- Page couverture de toute(s) modification(s) de l'invitation

Proponents should also note the following:

- Le nombre de pages est limité à 30 pour les exigences cotées
- Les CV sont limités à un maximum de deux pages chacun
- La section Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) de l'annexe E présente les exigences obligatoires et les exigences cotées.
- Les exigences cotées comprennent ce qui suit : Réalisations du proposant, Réalisations des personnes clés, Compréhension du projet, Gestion des services
- Veuillez consulter la section des EPEP pour obtenir des précisions.
- Les soumissionnaires **doivent** obtenir une note technique d'au moins cinquante (50) points sur cent (100) points pour que leur proposition de prix soit évaluée.

Soumission 2 – Prix

- Les prix doivent être présentés à l'annexe C – Formulaire de proposition de prix de la demande de propositions.

C. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Parcs Canada peut-il fournir des renseignements sur le niveau de définition du relevé LIDAR qui sera fourni au promoteur retenu?

R1 Oui. Les précisions sont les suivantes :

Exactitude verticale : 0,1 m avec un facteur de confiance de 95 %

Exactitude horizontale : < 0,20 m

Q2 Parcs Canada a-t-il établi des critères de conception précis pour les événements de débit (période de récurrence et changement climatique) que la passerelle pour piétons devrait pouvoir respecter en toute sécurité?

R2 Ces critères devront être établis en consultation avec le promoteur retenu.

Q3 Le promoteur retenu recevra-t-il des renseignements détaillés sur l'érosion et la dégradation qui ont affecté l'infrastructure du sentier existant?

R3 Oui, des photos et des renseignements détaillés par écrit peuvent être fournis.

Q4 Parcs Canada peut-il confirmer que les demandes d'approbation réglementaire pertinentes seront traitées uniquement par Parcs Canada?

R4 Oui, Parcs Canada s'occupera de toutes les demandes requises avec le MPO et Transports Canada.

Q5 Parcs Canada peut-il confirmer qu'il verra à tous les permis d'accès au site pour les activités?

R5 Oui, confirmé.

Q6 Parcs Canada peut-il confirmer la durée de la période de garantie et le nombre d'inspections de garantie obligatoires?

R6 La garantie standard dans les contrats de construction est d'un an à compter de la date d'achèvement substantiel, sauf indication contraire dans le cahier des charges. L'APC exigera une inspection de garantie environ 10 mois après l'achèvement substantiel, puis, selon les anomalies constatées, une autre inspection pour corriger ces anomalies.

Q7 3.2.2 – En ce qui concerne les réalisations des personnes clés dans les projets, sommes-nous limités aux deux personnes énumérées (architecte paysagiste et ingénieur civil), ou pouvons-nous ajouter d'autres membres de l'équipe?

R7 Veuillez vous reporter aux articles 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 de l'annexe E – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) du document de demande de propositions, dans lesquels il est précisé qu'un architecte paysagiste et un ingénieur civil sont exigés. Si les promoteurs croient que le travail peut être accompli par une équipe formée d'autres membres du personnel clés, ils doivent en faire la demande à l'agent du contrat afin que l'équipe du projet puisse l'examiner. Les changements de personnel clé seront approuvés au moyen d'une modification.

Q8 Décrivez le calendrier du projet et la flexibilité qui y est liée.

R8 Le calendrier prévu pour le projet est établi comme suit :

LIVRABLES À 100 % DU PROJET – DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES FINAUX à livrer avant le :	26 juin 2023
PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION	Du 27 juin 2023 au 22 août 2023
PÉRIODE DE CONSTRUCTION	Commence le 5 septembre et doit tenir compte de la période de frai des poissons (du 1^{er} avril au 15 juin)

N° de l'invitation :
5P468-22-0245/A

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :

Titre :
Réaménagement du sentier Boréal – Parc national du Mont-Riding

Q9 Afin de raccourcir le calendrier de conception, l'APC envisagerait-elle de renoncer à trois étapes d'achèvement des soumissions? Actuellement, il y a une exigence de présentation des soumissions aux étapes d'achèvement de 33, 66, 99 et 100 %.

R9 Oui. Veuillez omettre de toutes les propositions l'exigence de soumission à l'étape de 33 %.

Q10 Quelle est l'exigence en matière de forage géotechnique?

R10 L'APC envisage une inspection de forage de 2 à 3 jours. L'accès au site sera le plus facile avant la fonte des neiges.

Q11 Quelle est la tolérance de l'écart vertical pour le trottoir de bois en cas de tassement? –

R11 Il n'y a pas de tolérance en cas de tassement. Les seuils des ponts et des trottoirs de bois ne doivent pas dépasser 13 mm et s'ils doivent être plus hauts, il faut les biseauter selon une inclinaison de 1:2.

Q12 Comment les géomètres feront-ils pour accéder au site?

R12 Les deux traversées de ruisseau nécessitant un levé bathymétrique se trouvent à distance de marche du stationnement du départ du sentier. L'APC s'assurera que le sentier menant à chaque site est déneigé. De là, le consultant pourra effectuer des levés en coupe transversale en amont et en aval de chaque traversée. Toutefois, il faudra marcher dans la neige.

Q13 Visite des lieux : veuillez fixer la date de la visite officielle des lieux pour qu'on puisse enregistrer les questions et obtenir une réponse.

R13 Conformément à la modification 01 de la demande de soumissions, une visite facultative des lieux a été fixée au 13 février à 11 h, HNC.

Point de départ du sentier Boréal : situé à 14U 426864 E et 5635254 N le long de la route 10 dans le parc national du Mont-Riding.

Q14 A-t-on établi une exigence de conception ou de construction relative au contrôle de la faune?

R14 Il n'y a pas d'exigence en matière de conception ou de construction d'infrastructure relative au contrôle de la faune. Les lignes de visibilité, les niveaux de bruit ambiant des rivières ou des ruisseaux, l'abondance des sources de nourriture naturelles et d'autres facteurs peuvent influencer sur le tracé et la conception des sentiers.

Q15 Le prix compte pour 50 % de la note totale. Est-ce une erreur? En général, le prix compte pour environ 30 % de la note totale dans des DP récentes similaires produites par le groupe d'approvisionnement de Parcs Canada à Calgary, pour des projets comportant des exigences comparables en matière de services, de qualité et de responsabilité professionnelle (p. ex., 30 % pour le sentier Lakeshore dans le même parc national du Mont-Riding; 40 %, baissé à 30 % pour l'examen technique et les conseils relatifs à la route toutes saisons dans les T.N.-O.; 40 % pour la conception de la traverse de la route du lac Audy [bien qu'il s'agisse d'une proposition abrégée] et 20 % pour l'évaluation du quai de Clear Lake).

R15 Confirmé. Le prix compte pour 50 % de la note totale.

Q16 La section 5 de l'Énoncé des travaux, intitulée « Soutien, équipement et information fournis par le gouvernement », et plus particulièrement la section 5.2, indique qu'une « évaluation des impacts sur l'environnement » (EIE) est exigée. Y a-t-il des approbations autres que l'EIE à prendre en compte dans le calendrier? Mais surtout, quel est le niveau de participation attendu du consultant pour obtenir l'EIE et toute autre approbation?

R16 L'évaluation des impacts est la principale approbation exigée. L'évaluation sera élaborée en consultation avec le promoteur retenu et parallèlement au processus de conception.

N° de l'invitation :
5P468-22-0245/A

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :

Titre :
Réaménagement du sentier Boréal – Parc national du Mont-Riding

Q17 Parcs Canada peut-il fournir aux promoteurs des photos des sentiers et des zones emportées par les eaux?

R17 Oui, des photos sont jointes au dossier. *SitePhotos_22-0245.zip*. Il y a eu une érosion mineure (perte de matériau granulaire) le long des sentiers damés. Les ponts et le trottoir de bois ont été plus gravement touchés.

C. PIÈCES JOINTES

Ajouter le dossier suivant : *SitePhotos_22-0245.zip*

D. APPENDIX D – PROJECT BRIEF, 5.2 SCHEDULE

Supprimer : 4.1.1 LIVRABLES À 100 % DU PROJET – DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES FINAUX doivent être livrés avant le 12 mai 2023.

Remplacer par :

5.2.1

LIVRABLES À 100 % DU PROJET – DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES FINAUX à livrer avant le :	26 juin 2023
PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION	Du 27 juin 2023 au 22 août 2023
PÉRIODE DE CONSTRUCTION	Commence le 5 septembre et doit tenir compte de la période de frai des poissons (du 1 ^{er} avril au 15 juin)

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.